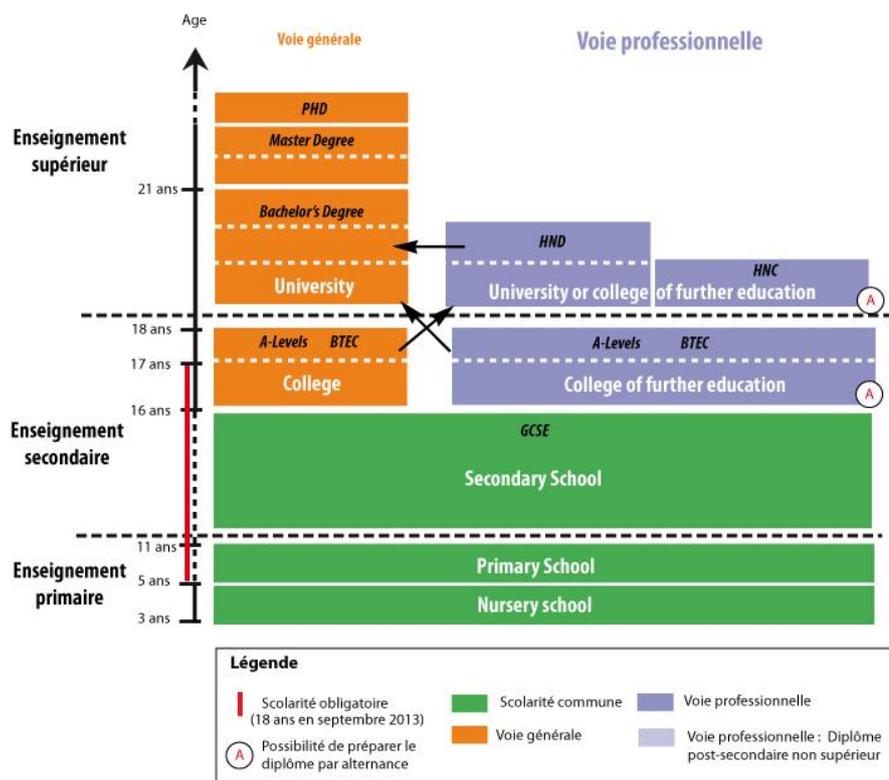


ANGLETERRE

Des partenariats entre les entreprises et les acteurs locaux

STRUCTURE DU SYSTÈME ÉDUCATIF AU ROYAUME-UNI, S'APPLIQUANT EN ANGLETERRE



CHIFFRES CLÉS

- En 2013, le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans atteignait près de 20 %.
- Le nombre d'apprentis est passé de 200 000 à 300 000 en 9 ans (2011).
- En 2011, on comptait près de 20 apprentis pour 1000 employés.
- Le financement du système éducatif repose sur une indépendance et autonomie des établissements scolaires. La répartition se fait en fonction des subventions calculées par le gouvernement et ajustées par les autorités locales. La formation professionnelle relève d'initiatives privées et de partenariats entre les entreprises et les acteurs locaux.

SYSTÈME ÉDUCATIF

Placé sous l'autorité du ministère de l'Éducation, l'enseignement est organisé par les autorités éducatives locales, **Local Authorities**. La scolarité obligatoire est divisée en plusieurs étapes : l'école préélémentaire, *Primary school/Nursery school* (3 à 5 ans) ; l'école élémentaire, *Primary school* (5 à 11 ans) ; l'école secondaire, *Secondary school* (11 à 18 ans). À la fin de l'enseignement obligatoire, la plupart des jeunes se présentent à l'examen de fin d'études secondaires, **GCSE** (*General Certificate of Secondary Education*). Après leur scolarité obligatoire à 16 ans, plus de 80 % des élèves poursuivent leurs études :

- dans un **sixth form college** qui prépare en 2 ou 3 ans au **GCE A-levels**, niveau 3 (*General Certificate of Education Advanced Level* – certificat général de l'éducation : niveau avancé), équivalent du baccalauréat, qui permet d'entrer à l'Université.
- dans un **Further Education College**, établissement d'enseignement post-obligatoire qui prépare à différents diplômes professionnels : le **VCE** (*Vocational certificate of education*) similaire à un baccalauréat professionnel, les **NVQ** (*National Vocational Qualifications*, qualifications professionnelles nationales) qui conduisent à une qualification professionnelle de niveau 1, 2 ou 3 (niveaux V bis à IV français) et des diplômes organisés par différents organismes certificateurs, **BTEC** (*Business and Technology Education Council*).

Les élèves ayant obtenu le A-level avec de bonnes notes (A à C) dans trois matières, peuvent accéder à des études supérieures à l'université ou dans des établissements d'enseignement supérieur. Ils peuvent y préparer :

- en un ou deux ans, un **FD** (*Foundation Degree*), diplôme qui permet d'occuper un emploi de technicien hautement qualifié ou de continuer ses études professionnelles ;
- des certificats en un an, **Certificates in HE** (*Higher Education*), ou des diplômes en deux ans, **Diplomas in HE**, peuvent fournir une qualification professionnelle ou un tremplin pour accéder à un premier diplôme universitaire ;
- un **HND** (*Higher National Diploma*) se prépare à temps plein ou par alternance en deux ans ; il est articulé avec les besoins du monde du travail et permet l'insertion professionnelle ou la poursuite d'études ;
- des **Bachelors** (*BA Bachelor, BSc Bachelor of Sciences*) préparés à l'université en 3 ou 4 ans prévoient des périodes de formation en entreprise ; ils permettent l'insertion professionnelle ou la poursuite d'études vers un Master ;
- des **Masters** à finalité professionnelle.